

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF
SÉANCE DU 28 JUILLET 1999
TENUE À 15 H 00
À MONTRÉAL
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DU
VICE-PREMIER MINISTRE
MONSIEUR BERNARD LANDRY**

Membres du Conseil exécutif présents :

Boisclair, André	Ministre de la Solidarité sociale
Chevrette, Guy	Ministre des Transports Ministre délégué aux Affaires autochtones Ministre responsable de la Faune et des Parcs Ministre responsable de la Réforme électorale Président du Comité de législation Ministre responsable de la région de Lanaudière Ministre responsable de la région du Nord-du-Québec
Harel, Louise	Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole Ministre des Affaires municipales et de la Métropole Ministre responsable des Aînés Présidente du Comité ministériel des affaires régionales et territoriales Ministre responsable de la région de Montréal
Landry, Bernard	Vice-premier ministre Ministre d'État à l'Économie et aux Finances Ministre de l'Industrie et du Commerce Ministre des Finances Ministre du Revenu Président du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique Ministre responsable de la région de l'Estrie
Léger, Nicole	Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance
Léonard, Jacques	Ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique Président du Conseil du trésor Ministre responsable de la région des Laurentides
Marois, Pauline	Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux Ministre de la Santé et des Services sociaux Ministre de la Famille et de l'Enfance Présidente du Comité ministériel du développement social Ministre responsable de la région de la Montérégie

**CONFÉRENCE INTERPROVINCIALE DES MINISTRES RESPONSABLES
DES ADMINISTRATIONS LOCALES ET DE L'HABITATION
(RÉF. : 99-1975)**

La ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole soumet un mémoire daté du 21 juin 1999 et portant sur la participation du Québec à la Conférence interprovinciale des ministres responsables des administrations locales et de l'habitation qui se tiendra du 28 au 30 juillet 1999 à Whitehorse, Yukon. Ce mémoire vise à définir le mandat qui sera confié à la délégation québécoise qui participera à la Conférence interprovinciale des ministres responsables des administrations locales et de l'habitation qui doit se tenir à Whitehorse, au Yukon, du 28 au 30 juillet 1999.

Monsieur Chevette croit que la délégation québécoise devrait attirer l'attention des ministres provinciaux sur l'état lamentable des logements dans les communautés autochtones. Les représentants du ministère des Affaires municipales et de la Métropole et du Secrétariat aux Affaires autochtones devraient, s'entendre sur un texte dénonçant cette situation, lequel texte ferait partie des représentations du Québec à la conférence.

Décision numéro : 99-206**Le Conseil des ministres décide :**

à la suite du mémoire daté du 21 juin 1999, soumis par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et portant sur la participation du Québec à la Conférence interprovinciale des ministres responsables des administrations locales et de l'habitation qui se tiendra du 28 au 30 juillet 1999 à Whitehorse, Yukon (réf. : 99-1975),

1- d'accepter que le mandat de la délégation québécoise qui participera à la Conférence interprovinciale annuelle des ministres responsables des administrations locales et de l'habitation qui doit se tenir à Whitehorse, au Yukon, du 28 au 30 juillet 1999, soit le suivant :

A. concernant les infrastructures municipales :

- 1) souligner que le Québec s'est donné comme priorité de réduire le fardeau fiscal des contribuables plutôt que de créer de nouveaux programmes de dépenses comme celui concernant les infrastructures et qu'il souhaite que le gouvernement fédéral adopte la même priorité,
- 2) indiquer qu'advenant le cas qu'un programme d'infrastructures soit proposé par le gouvernement fédéral, le Québec demandera de définir les priorités de ce programme selon ses propres besoins et d'en obtenir la maîtrise d'œuvre tout en respectant son cadre financier,

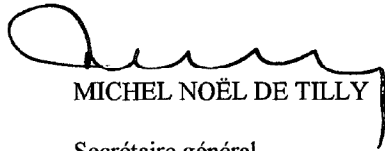
B. concernant l'autonomie gouvernementale des autochtones :

- 1) rappeler qu'en 1998, le gouvernement du Québec a adopté des orientations concernant les affaires autochtones, y incluant la question de l'autonomie gouvernementale des communautés autochtones, et que des négociations sont présentement en cours avec plusieurs nations autochtones,

- 2) faire part, si elle le juge utile, des préoccupations des municipalités à l'égard du processus de négociation territoriale globale avec les autochtones,
- C. concernant l'Accord sur le commerce intérieur, rappeler que le Québec a adhéré à l'annexe 502.4 qui vise à assujettir les municipalités à cet accord dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} juillet 1999,
- D. concernant l'habitation :
- 1) indiquer que le gouvernement du Québec est prêt à assumer les responsabilités et les obligations relatives au logement social qui relèvent présentement du gouvernement fédéral à l'exception du logement sur les réserves indiennes, tout en soulignant au gouvernement fédéral que les logements sur les réserves indiennes sont souvent dans un état lamentable et qu'ils nécessitent une intervention spécifique de sa part,
 - 2) réaffirmer que le gouvernement du Québec entend obtenir du gouvernement fédéral une compensation financière équitable et qui assure la pérennité du financement du logement social,
 - 3) réaffirmer que le gouvernement du Québec entend exercer sa pleine compétence en matière d'habitation, y compris en ce qui concerne les sans-abri et les ménages difficiles à loger,
 - 4) s'opposer à la mise en place de stratégies et de normes pancanadiennes en habitation, que ce soit en matière de sans-abri ou de logements abordables,
 - 5) favoriser la création d'un forum d'échanges entre les provinces, les territoires et la Société canadienne d'hypothèques et de logements,
 - 6) se dissocier de toute discussion portant d'une façon ou d'une autre sur l'union sociale et jouer alors le rôle d'observateur,
- E. concernant l'ensemble des autres dossiers inscrits à l'ordre du jour, partager, si elle le juge utile, l'expertise et l'expérience développées par le gouvernement du Québec à l'égard de l'un ou l'autre sujet,
- F. s'assurer que le communiqué de presse qui sera émis au terme de la conférence fasse état des positions du gouvernement du Québec et, advenant un désaccord sur son libellé ou sur l'inscription des positions du gouvernement du Québec, s'assurer de l'émission d'un communiqué de presse propre au gouvernement du Québec qui fasse état de ses positions;

2- d'adopter le décret proposé par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes concernant la composition de la délégation du Québec à la Conférence interprovinciale annuelle des ministres responsables des administrations locales et de l'habitation qui se tiendra à Whitehorse (Yukon) du 28 au 30 juillet 1999.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 15 H 15



MICHEL NOËL DE TILLY

Secrétaire général
du Conseil exécutif